

## « A1 » PALAIS ROYAL IMMOBILIER

38, rue de Richelieu 75001 PARIS  
Tél. : 01.42.615.615 - Fax. : 01.42.614.614  
mail@palaisroyalimmobilier.com

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA MISE EN LOCATION D'UN BIEN

- **SIGNER UN MANDAT DE LOCATION SIMPLE OU EXCLUSIF.** *LE MANDAT EST OBLIGATOIRE (décret n°72-678 du 20 juillet 1972). Article 72 : Le titulaire de la carte professionnelle prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 20 juillet 1972 ne peut négocier ou s'engager, à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1<sup>er</sup>, sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties.*
- **Justificatif de propriété** (photocopie du titre de propriété) ou **Attestation de propriété.**
- Photocopie des 4 derniers relevés trimestriels de charges avec mention des **charges récupérables.**
- Photocopie de l'**Impôt Foncier.**
- **Certificat de surface Loi CARREZ** (pour tous les lots de copropriété) et **Plan** de l'appartement.
- **ERNMT : Etat des Risques Naturels Miniers et Technologiques** (valable 6 mois). Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juin 2006.
- **DPE : Diagnostic de Performance Energétique** (valable 10 ans). Exigibilité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 pour faire apparaître la qualité de l'isolation du logement.  
*Informations à fournir : Mode chauffage et Mode de production d'eau chaude (individuel ou collectif), climatisation le cas échéant.*  
**Donner les factures EDF GDF sur 1 an.**
- **CREP : Constat des Risques d'Exposition au Plomb dans les Peintures** (valable 6 ans). Obligatoire à compter du 11 août 2008 sauf pour les immeubles construits après le 1<sup>er</sup> janvier 1949.
- **DAPP : Dossier Amiante Parties Privatives.** Obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> février 2012 pour tout bien construit avant 1997 (durée illimitée si aucun travaux).